



REACH concerne **toute entreprise** qui fabrique, importe, utilise ou met sur le marché une substance telle quelle, dans un mélange (peinture par exemple) ou un article (meuble, vêtement...).

**Vous êtes fabricant, importateur, grossiste ou détaillant d'articles ?
Vous avez des obligations d'information vis-à-vis de vos clients.**

**Vous fabriquez, importez plus d'une tonne par an de substances chimiques ou de mélanges ?
Il ne vous reste plus que quelques mois jusqu'en mai 2018 pour la procédure d'enregistrement.**

Cette nouvelle phase concerne beaucoup de substances et **impacterá davantage** les PME qui doivent enregistrer mais aussi celles qui utilisent des substances et des mélanges en aval.

Afin de faire le point sur vos obligations et vous aider dans cette dernière ligne droite, **Enterprise Europe Network France Méditerranée**, l'UIC Méditerranée et le réseau des CCI vous invitent à une réunion d'information suivie de rendez-vous individuels.

Mardi 26 septembre 2017

CCI Occitanie (site de Pérols)
99 impasse Adam Smith
34477 PEROLS

9h00 : Accueil

9h15 - 10h45 : rappels sur le règlement REACH, la procédure d'enregistrement, la feuille de route REACH 2018, communication dans la chaîne d'approvisionnement (FDS, substances dans les articles)
Nathalie HAYAUD – Help Desk REACH INERIS

10h45 – 11h15 : retour d'expérience, premières jurisprudences et bonnes pratiques
Anne-Laure SAINT GIRONS, avocat en droit de l'environnement, Cabinet FIDAL

11h15 – 11h30 : témoignage d'entreprise

11h30 – 12h00 : retour d'expérience des administrations de contrôle
Catherine PALAYRET, DREAL Occitanie – Fabienne STANG-MARTIN, DIRECCTE Occitanie

12h00 – 12h30 : échanges avec la salle / questions

13h30 – 16h00 : rendez-vous individuels avec le Help Desk

Participation gratuite / inscription obligatoire



INSCRIPTION : <http://f.info.languedoc-roussillon.cci.fr/c/?s=99A-165-2>